



**COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DE
LA VIENNE DU 26 MAI 2025**

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence a été observée à la mémoire de Lionel Imbert.

La CGT a lu une déclaration liminaire reprenant le communiqué national CGT suite au choix de l'opérateur Alan pour notre complémentaire santé

Alors qu'un communiqué interfédéral a enclenché un boycott des instances du dialogue social, seule la CGT a quitté la séance, après avoir tout de même demandé la modification de l'ordre du jour. Car au regard des points abordés dans cette FS, nous avons siégé pour les points 1, 5 et 6. (approbation des PV, validation des dépenses notamment pour permettre les aménagements de postes et le rapport de la visite par la direction au SGC Sud Vienne).

Nous avons annoncé que nous siégerons, au vu des problèmes rencontrés dans la Vienne au DUERP.

Nous avons tenu à rappeler que nous ne sommes pas des partenaires sociaux mais des représentants du personnel.

Notre liminaire est disponible sur le site départemental de la CGT.

Point 1 : l'approbation des PV .

Nous avons choisi de nous abstenir sur ce point.

Point 5 : Examen des propositions de dépenses,

Toutes les dépenses pour des aménagements de postes préconisés par le médecin de prévention (oups .. il faut dire du travail) ont été validées.

Les organisations syndicales ont acté l'achat, à la séance d'octobre 2024, de souris verticale. L'animateur de prévention n'y est pas favorable et a tenté de nous dissuader de finaliser cette dépense. Il estime que la fourniture de cet équipement est la prérogative du médecin de prévention.

Nous, OS, avons décidé de faire un recensement des agents télétravailleurs, inclus dans des boucles téléphoniques, pour connaître leurs besoins en casque. La direction n'est pas contre mais pour minimiser les coûts veut vérifier la compatibilité de matériel existant y compris en utilisant des adaptateurs.

Dépense non retenue, le financement du bateau-trottoir à la sortie de la Brelandière, car cela dépend du domaine public (trottoir). Nous avons demandé que la collectivité fasse déjà sa part des travaux c'est-à-dire la fin du stationnement face à la sortie permettant aux agents d'avoir un angle de braquage plus large.

Point 6 : suite de la visite de service du SGC Sud-Vienne

La direction s'est déplacée au SGC Sud-Vienne, les 8 et 9 avril 2025 afin d'aider le service à retrouver sa sérénité. De qui se moque-t-on ? La médiation que nous avons demandé n'interviendra qu'en septembre. Doit-on en rire ou en pleurer !! Que va-t-elle trouver ? Qui va lui parler ? La plupart des protagonistes seront partis ! Toute l'affaire sera enterrée et on plantera dessus une équipe de management nouvelle, avec une rosette à ses pieds. Va-t-elle continuer son expansion ? Espérons que cette équipe saura la border. Suite à la prochaine saison de floraison.